

DU VENDREDI 1^{er} AVRIL 2016

**Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE
Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND
Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent -
HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie -
LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali**

En fonction : 15
Présents : 12
**Absentes
excusées : 3 Danièle REYMOND qui a donné pouvoir à Marie-Thérèse PERRIN
Jocelyne EMMENDOERFFER qui a donné pouvoir à Jean-Paul VETZEL
Magali ROTH qui a donné pouvoir à Albert D'AMATO**

Convocation envoyée le 24 mars 2016

Secrétaire de séance : Jean-Paul VETZEL

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016**
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2015**
- 3) COMPTE DE GESTION 2015**
- 4) AFFECTATION DU RESULTAT**
- 5) BUDGET 2016**
- 6) TAXES COMMUNALES 2016**
- 7) CREDIT BUDGETAIRE POUR L'ACHAT ANNUEL DES LIVRES DE
LA BIBLIOTHEQUE**
- 8) SUBVENTIONS**
- 9) EMPLOIS D'ETE**
- 10) DIA**
- 11) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 février 2016.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire.

Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2015.

1) Fonctionnement :

a) Recettes : 1 871 252,84 € (1 641 907,68 – exercice 2015 + 229 345,16 – report 2014)
b) Dépenses : 1 312 049,05 €

RESULTAT (a-b) **559 203,79 Euros**

2) Investissement :

a) Recettes : 1 029 084,75 €
b) Dépenses : 743 453,08 € (690 076,64 – exercice 2015 + 53 376,44 – report 2014)

RESULTAT (a-b) **285 631,67 Euros**

3) Restes à réaliser :

a) Recettes : 29 000,00 €
b) Dépenses : 637 100,00 €

RESULTAT (a-b) - **608 100,00 Euros**

4) Besoin de financement :

(2) Résultat : 285 631,67 €
(3) Report : - 608 100,00 €

RESULTAT (a+b) - **322 468,33 Euros**

5) Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :

(1) Résultat de fonctionnement : 559 203,79 €
(4) Résultat besoin de financement : 322 468,33 €

RESULTAT (1-4) **236 735,46 Euros**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

R1068 BESOIN DE FINANCEMENT (4) : 322 468,33 Euros
001 RESULTAT INVESTISSEMENT (2) :recettes d'investissement 285 631,67 Euros
002 REPORT FONCTIONNEMENT (5) recettes fonctionnement : 236 735,46 Euros

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2015 et donne quitus à Monsieur le maire pour la gestion financière des comptes 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2015 ainsi présenté.

Monsieur le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

3) COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2015 des opérations financières de la commune d'Argancy, compte établi par Monsieur Marc Villibord, Receveur Municipal.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2015 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2015, à l'unanimité, donne quitus à Monsieur Marc Villibord, Receveur Municipal, chargé du suivi des comptes de la commune d'Argancy.

4) AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le maire,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 559 203,79 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE + 329 858,63 Euros

B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE + 229 345,16 Euros

C) RESULTAT A AFFECTER : A + B + 559 203,79 Euros

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT
- excédent (excédent de financement) + 285 631,67 Euros

E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT
- besoin de financement - 608 100,00 Euros

F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E 322 468,33 Euros

DECISION D'AFFECTATION

1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement 322 468,33 Euros
(au minimum couverture du besoin de financement F)

2 - REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 236 735,46 Euros
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2015 ainsi présentée.

5) BUDGET 2016

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente le budget 2016.

Section fonctionnement

- Dépenses prévues		1 794 362,46 €uros
Dont	virement à la section investissement	465 000,00 €uros
- recettes prévues		1 794 362,46 €uros
Dont	excédent	236 735,46 €uros

Section investissements

- Dépenses prévues		1 251 316,00 €uros
- Recettes prévues		1 251 316,00 €uros
Dont	besoin de financement	322 468,33 €uros

Le conseil municipal, après examen, approuve le budget 2016 ainsi présenté, à l'unanimité, et charge Monsieur le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

6) TAXES COMMUNALES 2016

Monsieur le maire, présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Il précise que la situation financière de la commune ne requière pas cette année une augmentation des taxes communales. De ce fait, les taux restent identiques à ceux de 2015.

Taxe d'habitation :	9,20 %
Taxe foncière bâtie :	9,04 %
Taxe foncière non bâtie :	36,77 %

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, signale que si une augmentation est relevée sur l'avis d'imposition, il s'agit d'une augmentation des valeurs locatives et non des taux.

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2016 les mêmes taux que 2015.

7) CREDIT BUDGETAIRE POUR L'ACHAT ANNUEL DES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le maire propose d'entériner la décision prise à l'ouverture de la nouvelle bibliothèque et d'attribuer un crédit annuel de 5 000,00 €uros pour l'acquisition de documents (livres, périodiques, livres CD.....).

Le fonds propre actuel est de 4075 documents (adultes : 1 844 / jeunesse : 2 231).

Le taux de renouvellement des collections, environ 10 %, prend en compte à la fois la nécessité de remplacer les documents abîmés, perdus ou obsolètes, et celle de mettre en circulation des titres nouveaux (actualité, littéraire et documentaire).

Après avoir pris connaissance de ces informations et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer une somme annuelle de 5 000,00 €uros pour l'achat de livres nécessaire au bon fonctionnement de la bibliothèque.

8) SUBVENTIONS

Monsieur Patrick SPIRCKEL, conseiller municipal, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

A.C.M.F	600
A.P.E.I.	1400
Association Cavaliers Propr.	400
Amicale de Pêche	1200
Amicale du Personnel	5085
BOOTLEGGERS	4500
Comite de Gestion	10000
CYVM	2500
Amicale Donneurs de Sang	500
Ecole Buissonnière	
Ecole Intercom. de musique	9557,42
ORCHESTRE D'HARM.	2194,59
FAMILLES RURALES	
INTER ASSOCIATION	1000
LES FELINS	300
LOISIRS ET PARTAGE	1000
ORA JEUNES MJC	
ARGANCY PETANQUE	1500
PRE DU CŒUR	300
RUGY LOISIRS	400 + 800 couarail
TENNIS CLUB ARGANCY	3500
U.S.ARGANCY	4000
VIE LIBRE	400
QUAD 9	
COLOMBOPHILE	400
COLLEGE PAUL VERLAINE	500
UNE ROSE UN ESPOIR	200
TOTAUX	51037,01

Par 14 voix pour et une voix contre, le conseil municipal accepte le tableau ci-dessus des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2016 sauf pour l'association « Ecole Buissonnière », le conseil municipal décidant par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, de ne pas attribuer la subvention demandée.

Charge Monsieur le maire d'appliquer ces décisions.

9) EMPLOIS D'ETE

Conformément aux années précédentes, Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

Monsieur le maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

10) DIA

Monsieur Nicolas Frey, adjoint au maire, présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- a) maison
sise à Argancy
section 1 parcelles 5 et 6
superficie 1065 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette demande d'acquisition.

11) DIVERS

TENUE DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Monsieur le maire expose au conseil municipal différents points soulevés lors d'une réunion de travail avec les adjointes administratives. Il s'avère que le poste « accueil » est actuellement tenu par deux personnes.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le poste « accueil » doit être géré par une seule et même personne pour un meilleur fonctionnement du service.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ARGANCY

La commune renouvelle la demande de subvention au Président du conseil départemental de la Moselle, d'un montant de 1 200,00 Euros, pour la remise à niveau ou le développement d'une collection de base.

1. Pour que la demande soit recevable, le conseil municipal s'engage à respecter les points suivants :

- La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine,
- La commune doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents de la bibliothèque,
- La commune s'engage à proposer la gratuité aux personnes de moins de 17 ans,
- La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ainsi qu'une cession de formation relative au développement ou à la médiation des collections en bibliothèque au choix dans le programme de la formation 2016 de la DLPB (Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques),
- Le bénéficiaire doit accepter l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB,
- Le projet de développement doit être conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publique,
- La subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune sur la base d'un projet de développement.

2. La commune s'engage à porter cette subvention au budget et à acquérir les ouvrages au titre de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée.

Charge Monsieur le maire de constituer le dossier de subvention.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DU PARVIS DE LA MAIRIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP (Etablissement Recevant du Public) de la commune, l'organisme préconise l'installation d'un garde-corps sur le parvis de la mairie pour la sécurité obligatoire des malvoyants et non-voyants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise ces travaux.

Fin de la séance : 20 h 10